

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

Page _____

Le vingt-huit septembre deux mille dix-sept à vingt heure, le Conseil municipal de Précigné s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-François ZALESNY, maire.
Date de convocation et d'affichage : 20 septembre 2017

Etaient présents : Arnaud De PANAFIEU, Christiane FUMALLE, Yves PINIAU, Madeleine ESNAULT, Gilles ROUSSELET et Agnès HEROUIN, adjoints.

Alexa ROINET, Christian THEBERGE, Nicole PIPELIER, Alain PASQUEREAU, Marie-Claude TALINEAU, Anthony VEILLARD, Françoise DELAUNE, Antoine LAMBERT, Annie SALMON, Patrick SAILLY et Virginie JOUARE (arrivée à 21h15 – point XIII fiscalité 2018).

Absent(s) excusé(s) : Yves GUILBERT-ROED ayant donné procuration à Antoine LAMBERT
Joël BRETOME ayant donné procuration à Patrick SAILLY
Claudie LEHAY ayant donné procuration à Arnaud De PANAFIEU
Cyril Le SCORNET ayant donné procuration Anthony VEILLARD

Absent(s) non excusé(s) : Marie-Noëlle MOULIN

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale.

M. A VEILLARD a été élu(e) secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 juillet 2017
- Acquisition d'un véhicule de service
- Service Jeunesse Loisirs : convention de mise à disposition du personnel
- Modification de la commission Jeunesse Loisirs
- Réhabilitation du mur mitoyen « rue de la piscine »
- Consultation EU et EP rue Pincé et Route de Notre Dame du Pé : choix de l'entreprise
- Location terre
- Convention de prestations de service avec la commune de Sablé sur Sarthe pour l'enrôlement et la gestion de tablettes de l'école publique
- Participation frais scolarité 2016/2017 de la commune de Notre Dame du Pé
- Tarif cimetière
- Budget assainissement : Décision modificative n°1
- Trésorerie : rapport qualité des comptes 2016 et correction d'une anomalie
- Fiscalité 2018
- Rapport d'activité 2016 ATESART
- Rapport annuel 2016 Assainissement
- Rapport annuel 2016 Eau
- Remboursement des frais de mission des conseillers municipaux
- Délibérations diverses
- Questions et informations diverses

I. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017

Le compte rendu de la séance du 6 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

II. ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE SERVICE

2017-061

Il est proposé le remplacement du véhicule C15 par l'acquisition d'un véhicule neuf.

Le Garage Guinebert propose 3 devis pour l'acquisition d'une Clio neuve entre 10 440 € et 12 240 € HT avec les frais d'immatriculation (carte grise + plaques).



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à négocier l'acquisition d'un véhicule neuf pour un montant maximum de 12 240 € HT (carte grise + plaques) auprès du Garage Guinebert et l'autorise à signer tout acte inhérent au dossier.

III. SERVICE JEUNESSE LOISIRS : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL

2017-062

Le Maire informe que la mise à disposition du personnel du Service Jeunesse et Loisirs s'effectue selon la procédure suivante :

- information préalable à l'assemblée délibérante
- avis de la commission administrative paritaire
- arrêté nommant le personnel
- convention de mise à disposition du personnel auprès des associations

Il précise que les conventions de mise à disposition prévoient le remboursement de la rémunération des agents mis à disposition, des charges sociales, frais de déplacement et, le cas échéant, avantages en nature et tout autre frais engagé par la collectivité. Les charges varient entre 19 € et 25 € / heure.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité autorise le Maire à mettre à disposition les agents ETAPS auprès des associations signer les conventions de mise à disposition du personnel auprès des associations.

IV. MODIFICATION DE LA COMMISSION JEUNESSE LOISIRS

2017-063

Suite à la réunion de conseil du mois de Juillet 2017, Mme Virginie JOUARE étant absente, souhaite être membre de cette commission.

Pour mémoire la composition de la commission :

- *Président : Le Maire*
- *Vice Président : Agnès HEROUIN*
- *Membres : Madeleine ESNAULT – Christiane FUMALLE - Gilles ROUSSELET - Arnaud de PANAFIEU – Claudie LEHAY – Nicole PIPELIER – Alain PASQUEREAU*

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, nomme Mme Virginie JOUARE membre de la commission Jeunesse Loisirs.

V. RÉHABILITATION DU MUR MITOYEN « RUE DE LA PISCINE »

2017-064

Le Maire propose la réhabilitation du mur mitoyen « rue de la Piscine » à l'identique 50% à la charge de la famille DUSSEL et 50 % à la charge de la collectivité. Différentes entreprises ont été consultées et il est proposé de retenir la SARL Moreau Ory, mieux disante, pour un montant de 9 884.15 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise la réhabilitation du mur mitoyen « rue de la Piscine » à hauteur de 50% du montant du devis de l'entreprise MOREAU ORY (9 884.15 € HT).

A de PANAFIEU, élu concerné, n'a pas pris part à la délibération - Article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

Page

VI. CONSULTATION EU ET EP RUE PINCÉ ET ROUTE DE NOTRE DAME DU PÉ : CHOIX DE L'ENTREPRISE

2017-065

A de PANAFIEU, adjoint, expose le résultat de la consultation relative à la consultation EU et EP rue de Pincé et route de Notre Dame du Pé.

La consultation a été lancée le 30 mars 2016 (publication sur le portail de sarthe-marchespublics.fr et le BOAMP). La date limite de remise des offres était fixée au 31 juillet 2017 à 12h. 6 plis ont été reçus.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de retenir l'offre la mieux disante à savoir l'entreprise DURAND :

EU route de Pincé	41 836.00 € HT		
EP route de Pincé	15945.50 € HT		
EU route de Notre Dame du Pé	29 502.00	€	HT

TOTAL.....87 283.50 € HT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés correspondants.
Les crédits sont inscrits au budget 2017.

VII.LOCATION TERRE

2017-066

Le Maire expose que des terres appartenant à la commune sont louées à Mme CORBIN pour une superficie totale 7ha58a02ca soit un loyer annuel 1 001.86 €. Sur l'une des parcelles, un transformateur a été installé. Mme CORBIN désire une réduction de fermage (sur 0.28ca) et le versement d'une éventuelle indemnité qui a dû être attribuée à la collectivité.

Pour le dernier fermage, Mme CORBIN a émis un chèque de 1001.48 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la réduction de fermage (0.28ca).

VIII. CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA COMMUNE DE SABLÉ SUR SARTHE POUR L'ENRÔLEMENT ET LA GESTION DE TABLETTES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

2017-067

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'établir une convention de prestations de service avec la commune de Précigné pour l'enrôlement et la gestion des tablettes (iPad) de l'école de Précigné sur le gestionnaire de périphérique (AirWatch) de la commune de Sablé-sur-Sarthe.

Le service « Système d'Information et de communication » de la commune de Sablé-sur-Sarthe s'engage à fournir les prestations suivantes :

- Enrôlement initial des iPad dans AirWatch
- Fourniture d'applications iPad refacturées au prix d'achat
- Mises à jour globale en fin d'année scolaire.

Les montants refacturés à la commune de Précigné seront les suivants :

- 1 319,64 € TTC la 1^{ère} année pour les acquisitions de licences initiales, et la prestation initiale,
- 345,87 € les années suivantes,
- refacturation des applications (Apple) au prix d'achat TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité approuve les termes de la convention de prestations de service avec la commune de Sablé sur Sarthe et autorise le Maire à signer la convention.



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

IX. PARTICIPATION FRAIS SCOLARITÉ 2016/2017 DE LA COMMUNE DE NOTRE DAME DU PÉ

2017-068

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Notre Dame du Pé a délibéré le 7 septembre dernier sur le montant des frais de scolarisation pour l'année 2016/2017 soit 12 000 € (48 élèves par 250 €).

Pour l'année 2017/2018, il est demandé que :

- l'effectif pris en compte soit celui du jour de la rentrée scolaire
- le montant unitaire soit progressivement revalorisé sur le coût moyen d'un élève scolarisé à l'école publique de Précigné (maternelle et primaire) et de le porter à 300 € pour l'année 2017/2018.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide la participation de la commune de Notre Dame du Pé pour l'année 2016/2017 d'un montant de 12 000 € (48 élèves x 250 €) ainsi que les modalités de reversement pour l'année scolaire 2017/2018 (effectifs pris en compte au 1^{er} jour de la rentrée scolaire et montant unitaire à 300 €).

X. TARIF CIMETIÈRE

2017-069

Lors du Conseil Municipal du 30 mars dernier (délibération 2017-039), les tarifs du cimetière ont été votés. La mention « **reversement du tiers du produit de l'octroi d'une concession au CCAS** » a été omise.

Il est proposé de l'ajouter.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'ajouter la mention «reversement du tiers du produit de l'octroi d'une concession au CCAS » au tarif cimetière de la délibération 2017-039.

XI. BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

2017-070

Le Maire propose l'écriture modificative suivante afin de réaliser les écritures d'amortissement du budget assainissement comme suit :

<i>Fonctionnement</i>	<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>
042 - 6811 dotation aux amortissements.....	+ 830.00	
023 virement section investissement.....	- 830.00	
Total.....	0.00	
<i>Investissement</i>	<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>
040-281311 bâtiment d'exploitation.....	+ 830.00	
021 virement section investissement.....	- 830.00	
Total.....	0.00	

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide la modification d'écriture.

XII. TRÉSORERIE : RAPPORT QUALITÉ DES COMPTES 2016 ET CORRECTION D'UNE ANOMALIE

Le Maire donne lecture du rapport qualité des comptes 2016 et indique qu'une anomalie est présente sur le compte 181. Cette dernière date de 1967. Un certificat administratif régularisera l'écriture.

XIII. FISCALITÉ 2018

2017-071



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

Page _____

Mme JOUARE, conseillère municipale, prend part à la réunion de Conseil Municipal.

Suite au passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU), le 1 janvier 2011, les délibérations qui avaient été prises par la commune au titre de la Taxe Professionnelle jusqu'en 2010 ne sont plus utiles.

A la demande de la DDFIP, le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de rapporter toutes les délibérations prises en matière de Taxe Professionnelle (TP) et/ou à la Cotisation Economique Territorial (CET).

Ces délibérations antérieures figurent dans les pages d'annexes ci-joint.

A la suite du passage de notre Communauté de communes au régime de FPU, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rapporter toutes les délibérations prises antérieurement en matière de Fiscalité Professionnelle.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide ce point (une abstention)

XIV. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 ATESART

2017-072

Vu le rapport de A de PANAFIEU, Adjoint,

Vu les statuts et le règlement intérieur de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe qui stipulent que les collectivités actionnaires doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services,

La collectivité de Précigné étant actionnaire de l'ATESART et ayant pris connaissance de la note synthétique sur l'activité 2016 et du rapport de gestion 2016 approuvé au cours de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2017,

Après en avoir délibéré, décide de prendre acte de la note synthétique sur l'activité 2016 et du rapport de gestion 2016 de l'Agence des Territoires de la Sarthe.

XV. RAPPORT ANNUEL 2016 ASSAINISSEMENT

2017-073

A. de PANAFIEU, Adjoint, donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'année 2016.

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels ci-dessus énumérés.

XVI. RAPPORT ANNUEL 2016 EAU

2017-074

A. de PANAFIEU, Adjoint, donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau du SIAEP Sarthe et Loir pour l'année 2016.

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels ci-dessus énumérés.

XVII. DÉLIBÉRATION(S) DIVERSE(S)

2017-075

• Remboursement de frais de mission des conseillers municipaux.

Le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser les frais inhérents aux missions des conseillers municipaux qui auront des actions à l'extérieur de la commune pour le compte de la collectivité :

- frais de repas : dans la limite du barème fixé par décret, sur présentation des pièces justificatives
- frais de déplacement : frais de transports (suivant le mode de transport autorisé par l'autorité territoriale et le barème fixé par décret), les frais de stationnement et les frais de péage d'autoroute.



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais de mission des conseillers municipaux pour les actions menées à l'extérieur de la commune pour le compte de la collectivité, dit que les dépenses des frais de missions des élus (frais d'hébergement dans la limite du plafond fixé par décret / frais de repas dans la limite du plafond fixé par décret / frais de déplacement : transport, stationnement, péage d'autoroute) seront remboursées aux élus, sur présentation d'un état de frais.

XVIII. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Sectionnement électoral : le bon déroulement des opérations électorales impose de ne pas excéder, autant que possible, le nombre de 800 à 1 000 électeurs inscrits par bureau de vote (mairie : 1 006 / restaurant scolaire : 1 118)
- Mise à jour du tableau des commissions communales et extra communales
- Modalité de prise en charge des animaux errants : les animaux trouvés errants sur le territoire de la commune sont déposés à la fourrière intercommunale située aux Ateliers Communautaires (02 43 92 16 57) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h45 à 17h (sauf vendredi 16h)
- SCOT : le projet est présenté aux élus. Une copie du document sera adressée aux élus
- Devis « illuminations Noël » : il est proposé le contrat suivant (par an) pour une durée de 3 ans soit 4 643 € HT / 5 571.60 € TTC
- Carrière de Malpaire : Le Maire donne lecture de l'arrêté de refus. Ce dernier est affiché en Mairie et mis sur le site de la commune
- Panneau Maison Médicale : présentation du panneau. L'installation se réalisera prochainement.
- Terrain les Cordeliers : une réunion s'est tenue le 26 septembre en Mairie rassemblant les propriétaires. L'acquisition de ces biens s'effectuera sur le long terme.
- Pot départ à la retraite le 20 octobre 2017 (S CARPENTIER / C RENAUD)
- Repas ccas du 10 décembre 2017

Le Maire,
Jean-François ZALESNY

La séance est levée à 22 h 25



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

Page _____

Annexe 1



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

Page _____



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

Page _____

FEUILLET DE CLOTURE

Liste des délibérations :

- 2017-061 Acquisition d'un véhicule de service
- 2017-062 Service Jeunesse Loisirs : convention de mise à disposition du personnel
- 2017-063 Modification de la commission Jeunesse Loisirs
- 2017-064 Réhabilitation du mur mitoyen « rue de la piscine »
- 2017-065 Consultation EU et EP rue Pincé et Route de Notre Dame du Pé : choix de l'entreprise
- 2017-066 Location terre
- 2017-067 Convention de prestations de service avec la commune de Sablé sur Sarthe pour l'enrôlement et la gestion de tablettes de l'école publique
- 2017-068 Participation frais scolarité 2016/2017 de la commune de Notre Dame du Pé
- 2017-069 Tarif cimetière
- 2017-070 Budget assainissement : Décision modificative n°1
- 2017-071 Fiscalité 2018
- 2017-072 Rapport d'activité 2016 ATESART
- 2017-073 Rapport annuel 2016 Assainissement
- 2017-074 Rapport annuel 2016 Eau
- 2017-075 Remboursement frais de missions des élus.

Jean-François ZALESNY, Maire		Alain PASQUEREAU	
Arnaud De PANAFIEU, 1 ^{er} Adjoint		Marie-Claude TALINEAU	
Christiane FUMALLE, 2 ^{ème} Adjoint		Anthony VEILLARD	
Yves PINIAU, 3 ^{ème} Adjoint		Françoise DELAUNE	
Madeleine ESNAULT, 4 ^{ème} Adjoint		Cyril LE SCORNET	Absent, a donné pouvoir à A VEILLARD
Gilles ROUSSELET, 5 ^{ème} Adjoint		Antoine LAMBERT	
Agnès HEROUIN, 6 ^{ème} Adjoint		Annie SALMON	
Claudie LEHAY	Absente, a donné pouvoir à A de PANAFIEU	Yves GUILBERT-ROED	Absent, a donné pouvoir à A LAMBERT
Alexa ROINET		Marie-Noëlle MOULIN	absente
Christian THEBERGE		Patrick SAILLY	
Nicole PIPELIER		Virginie JOUARE	
Joël BRETHOME	Absent, a donné pouvoir à P SAILLY		

